Nº 3.

RAPPORT DE LÉON ROY, INTERPRÈTE FRANÇAIS.

Winnipeg, Manitoba, 31 décembre 1897.

A l'honorable Clifford Sifton, Ministre de l'Intérieur, Ottawa.

Monsieur Le Ministre,—J'ai l'honneur de faire le rapport suivant relativement à l'état actuel des différentes colonies canadiennes françaises, françaises et belges dans la province du Manitoba.

- 1. La paroisse de Fannystelle embrasse une partie des townships 8 et 9, dans les rangs 2 et 3 ouest. Le chemin de fer Canadien du Pacifique coupe la colonie à peu près en deux, de l'est à l'ouest. Fannystelle a une station de chemin de fer, une fromagerie qui a fait 35,000 livres de bon fromage cet été, un magasin général, une boutique de forgeron, une école et une église. C'est le révérend F. Lebault qui pourvoit aux besoins spirituels de la population. La population de langue française de Fannystelle est contente de son sort et compte 145 âmes, dont 110 Franco-canadiens de la province de Québec et des Etats-Unis, et 35 Français de la vieille France. En outre de celles qui sont déjà colonisées, des terres ont été achetées, l'été dernier, par des personnes qui ont l'intention de venir s'y établir. La comtesse de Bouverie à 4,000 acres de bonne terre qu'elle offre à des prix raisonnables, ou sur laquelle elle fera des travaux pour l'affermer ensuite aux colons pauvres. Sol: terre glaise de 1^{re} qualité et prairie unie. Nombre d'acres de terre défrichées et en culture:—labourées pour la première fois, 2,375; ensemencées de blé, 1,140; avoine, 350; orge, 140; légumes, 18. Nombre de bêtes à cornes, 701; chevaux, 166; moutons, 28; oiseaux de basse-cour, 1,040.
- 2. Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Claude.—Cette colonie embrasse une partie des townships 5 et 6, rangs 8 et 9, et des townships 7 et 8, rang 7, ouest, à travers lesquelles passe l'embranchement sud-ouest du chemin de fer Canadien du Pacifique. Une partie du territoire est ondulée et accidentée; le sol se compose de terre sablonneuse légère—2° qualité—dont la plus grande partie était couverte d'arbres secs et brûlés. Les colons de Saint-Claude demandent s'il n'y aurait pas moyen de faire des arrangements pour que le gouvernement provincial ouvre à la colonisation, par voie de concession gratuite, les ections suivantes ou une portion de ces sections, savoir: les sections 16, 18, 20, 22, 24, 28, 30, 32, 34 et 36 du township 7, dans le rang 7. Ils me disent que si cette terre était livrée aux établissements gratuits, ils pourraient faire venir d'Europe des amis qui se joindraient à eux comme colons.

Eu égard à la qualité de la terre sur laquelle ils se sont établis et à la modicité du capital avec lequel ils ont commencé, on peut dire que ces colons ont fait des progrès satisfaisants. Ils ont pour environ \$35,000 de grain, d'animaux, de bois de chauffage, de miel, etc., à vendre, et pas de dettes pour la peune d'en parler. Saint-Claude a un magasin général, une boutique de forgeron, une église et un couvent, et c'est le révérend Dom Paul Benoit qui pourvoit aux besoins spirituels des colons. La population de langue française se compose de 638 personnes, dont 308 Français, 85 Suisses, 21 Belges et 211 Franco-canadiens. Nombre d'acres de terre en culture,

2,337. Bêtes bovines, 831; chevaux, 274; moutons, 205; cochons, 240.

3. Saint-Léon ou Somerset.—Cette colonie embrasse une partie des townships 4 et 5, rangs 8 et 9 ouest, et le chemin de fer N. P. & M. la traverse. Saint-Léon a trois magasins généraux, deux boutiques de forgerons, deux élévateurs à grain, un hôtel, une église desservie par le révérend N. Parquis et un couvent. Sol: terre noire

197